

## **Val-d'Oise : les centres équestres se mobilisent pour leurs chevaux**

**Les structures sont fermées en raison du reconfinement. Les responsables demandent des règles précises pour pouvoir sortir leurs chevaux.**



Les centres équestres doivent continuer à s'occuper de leurs chevaux, comme ici aux écuries de la ferme d'Éragny. LP/Christophe Lefevre

Par C.L.

Le 8 novembre 2020 à 18h17

Des journées à rallonge de dix à douze heures de travail, week-end compris. Voici comment un responsable de centre équestre du Val-d'Oise définit son emploi du temps depuis la mise en place du second confinement. Les structures sont désormais fermées, comme beaucoup d'Établissements Recevant du Public (ERP). Problème : il faut bien continuer à s'occuper des chevaux.

## **Des contraintes plus importantes qu'au printemps**

Une situation d'autant plus complexe que la configuration a changé par rapport [au premier confinement](#) organisé au printemps, durant lequel les équidés pouvaient être laissés au pré. En période hivernale, pas question de laisser les animaux dehors. Il faut donc les garder dans leur box, et les sortir tous les jours. Un travail important pour les responsables. « Au premier confinement, j'ai déjà été obligé d'embaucher trois personnes, souffle Jean-Louis Bussereau, à la tête du haras de la Chapelle, à Vallangoujard, et président du comité départemental d'équitation du Val-d'Oise, qui compte 160 structures. Cela m'a coûté environ 10 000 €. »

Dès le début du confinement, la filière équestre a vécu un premier soulagement en apprenant que, cette fois, les propriétaires étaient autorisés à se rendre sur les sites pour s'occuper de leurs compagnons à quatre pattes. Une mesure qui n'était pas en vigueur en mars et avril dernier, mais qui ne résout pas le problème des cavaleries de club, propriétés des centres. « Chaque cheval doit avoir sa sortie quotidienne, explique Michel Ducros, responsable des écuries de la ferme d'Éragny, à Herblay-sur-Seine, qui a dû mettre l'une de ses deux employés au chômage partiel. Et puis, il faut continuer de les nourrir. Au premier confinement, cela a été très compliqué. »

## **Une dérogation provisoire accordée par les préfetures**

Le Comité Régional d'équitation a donc saisi les Préfetures des huit départements d'île-de-France, pour demander que les clubs puissent définir une liste de cavaliers licenciés à la fédération française et autorisés à venir s'occuper des poneys et chevaux, dans la limite de 2 cavaliers par équidé. Sept des huit préfetures ont accordé une dérogation provisoire.

Une solution à court terme, en attendant la mise en place d'un dispositif pérenne. « Nous avons un vrai sujet de bien-être animal, explique Emmanuel Feltesse, président du comité régional. Comme pour les animaux domestiques, on demande la possibilité de nous occuper des chevaux. Nous n'avons pas assez de personnel pour les sorties et l'entretien physique. »

## **Des élus du conseil régional écrivent aux ministres**

« Le fait d'avoir des cavaliers référencés, serait une bonne chose, approuve Lionel Malbois, du centre équestre la crinière, à Vémars. Moi j'ai la chance d'avoir des boxes collés à un grand manège. Je peux lâcher les chevaux par groupe de deux ou trois, et l'organisation se fait assez facilement. Mais ce n'est pas partout pareil. »

**LIRE AUSSI > [Covid-19 : dans le Val-d'Oise, la filière équestre peine à se remettre en selle](#)**

La filière équine a reçu le soutien d'Alexandra Dublanche et Patrick Karam. Les deux membres de l'exécutif du conseil régional ont adressé un courrier aux ministres de l'agriculture et des sports, pour les alerter sur le problème. « Il faut absolument conforter ces dérogations. Si on ne le fait pas, il y aura un problème de maltraitance animale », insiste Patrick Karam, vice-président de la région chargé des sports, qui craint « un désastre sanitaire ».